

**L'Assemblée Générale Mixte 2020 de Worldline se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires.**

**Les actionnaires sont invités à voter à distance avant l'Assemblée Générale.**

**La documentation préparatoire à l'Assemblée Générale est accessible aux actionnaires.**

**Bezons, le 19 mai 2020**

Dans le contexte évolutif et exceptionnel de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19) et compte tenu du maintien de l'état d'urgence sanitaire, Mr. Gilles Grapinet (Directeur Général et Président du Conseil d'administration de Worldline) agissant sur délégation du Conseil d'administration, après concertation avec l'Administrateur indépendant Référent et en accord avec le Conseil d'administration, a décidé de **tenir exceptionnellement l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2020 à huis clos, hors la présence physique des actionnaires**, conformément à la réglementation applicable, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020.

L'Assemblée Générale se tiendra avec des modalités adaptées afin de permettre à tous les actionnaires de participer à distance le mieux possible à cet événement privilégié de la vie de votre société, malgré ces circonstances exceptionnelles.

- **Comment participer à notre Assemblée Générale ?**

L'Assemblée Générale se tenant à huis clos, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Par conséquent, préalablement à l'Assemblée Générale, les actionnaires sont invités à :

- Voter par internet ou donner procuration par internet sur la plateforme sécurisée Votaccess ;  
ou
- Voter ou donner procuration par correspondance.

Au vu du contexte actuel lié au Covid-19 et du risque d'allongement des délais postaux, les actionnaires sont fortement encouragés à privilégier la possibilité qui leur est offerte de voter ou donner procuration par internet. Les modalités de participation à distance sont détaillées dans la Brochure, disponible au lien suivant : [www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires](http://www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires).

- **Questions écrites**

L'Assemblée Générale se tenant à huis clos, il ne sera pas possible pour les actionnaires de poser des questions en séance, ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions en séance. Cependant, afin de maintenir le dialogue actionnarial, des questions écrites peuvent être adressées à la Société préalablement à l'Assemblée Générale, par courrier recommandé avec avis de réception (à l'attention du Président du Conseil d'administration) ou à l'adresse électronique suivante : [assemblee-generale@worldline.com](mailto:assemblee-generale@worldline.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le 3 juin 2020). Il pourra être répondu aux questions par écrit directement sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : [www.worldline.com](http://www.worldline.com), rubrique "Investisseurs" ou à l'oral par le Président du Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale.

- **Rediffusion en direct de l'Assemblée Générale**

Afin de permettre à tous les actionnaires de suivre l'Assemblée Générale à distance, l'Assemblée Générale sera **retransmise en direct (en français et en anglais) mardi 9 juin 2020 à compter de 10h30 (heure de Paris)**, sur la page dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société, au lien suivant : [www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires](http://www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires). Une rediffusion sera également disponible ultérieurement à partir de ce site internet.

- **Accès à la documentation préparatoire à l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les documents préparatoires à l'Assemblée Générale sont publiés sur le site internet de la Société au lien suivant : [www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires](http://www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires).

Les actionnaires seront informés des modalités de participation à l'Assemblée Générale dans l'avis de convocation qui doit être publié le 25 mai 2020 dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société, au lien suivant : [www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires](http://www.worldline.com/investisseurs/assemblee-des-actionnaires).

La rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sera régulièrement mise à jour pour fournir les dernières informations relatives à l'Assemblée Générale, notamment les modalités et les projets de résolutions.

Les actionnaires peuvent demander à la Société communication de documents et informations relatives à l'Assemblée Générale tels que ceux visés à l'article R.225-83 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, la communication sera valablement effectuée par message électronique, sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite. Les actionnaires sont ainsi encouragés à communiquer leur adresse électronique lors de toute demande.

Pour toute information ou question, vous pouvez contacter le département Relations Investisseurs.

## CONTACT INVESTISSEURS WORLDLINE

**David Pierre-Kahn**

Email : [david.pierre-kahn@worldline.com](mailto:david.pierre-kahn@worldline.com)

## A PROPOS DE WORLDLINE

Worldline [Euronext: WLN] est le leader du marché européen dans le secteur des services de paiement et de transaction. L'innovation étant au cœur de son ADN, les offres principales de Worldline incluent l'acquisition commerciale paneuropéenne et nationale pour les entreprises physiques ou en ligne, le traitement sécurisé des transactions de paiement pour les banques et les institutions financières, ainsi que des services transactionnels dans la billetterie électronique et pour les organismes publics nationaux. Grâce à une présence dans plus de 30 pays, Worldline est le partenaire de paiement de choix des commerçants, des banques, des opérateurs de transports publics, des agences gouvernementales et des entreprises industrielles, pour la fourniture de services numériques de pointe. Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : les Services aux commerçants, les Services Financiers délivrés notamment par equensWorldline et la Mobilité & Services Web Transactionnels. Worldline emploie environ 12 000 personnes dans le monde et son chiffre d'affaires 2019 est de 2,4 milliards d'euros. [worldline.com](http://worldline.com)

## SUIVEZ-NOUS

